



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
29 septembre 2022

Date d'affichage
29 septembre 2022

Avis 2022_35

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et de secours

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

EN DELIBERATIONS
ID : 073-217300508-20221006-DELIB352022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT,

Pouvoirs : Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jacques VROMANT qui a donné pouvoir à Sophie GOMMET

Absents excusés : Marc BARRILLON, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Cécile GAVARD, Jacques VROMANT

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

M. le Maire informe l'assemblée qu'un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01.11.2022.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile. Il participera également à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Vu la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'obligation de créer la fonction de conseiller municipal "correspondant incendie et secours" dans chaque commune ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile,

Considérant que la commune de Bourdeau ne dispose pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile, Monsieur le Maire propose que M. Clovis GODINOT soit désigné "correspondant incendie et secours" en complément du « correspondant défense »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- > **CREE** la fonction de "correspondant incendie et secours" en complément du « correspondant défense »
- > **DESIGNE** Clovis GODINOT "correspondant incendie et secours" en complément du « correspondant défense »

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

